

Type de prestation / Type of service	euro H.T.
Inscription / Registration fee (uniquement pour les nouveaux titulaires)	255
INSTRUCTION DES DEMANDES / APPLICATIONS	
Admission pour un produit de base (et une référence commerciale)	1115
Extension majeure pour un produit de base (et une référence commerciale) ⁽¹⁾	870
Extension mineure pour un produit de base (et une référence commerciale)	450
Supplément par référence concernée pour toute demande (hors produit de base)	
du 1 ^{er} au 10 ^{ème} produit/référence supplémentaire	20
du 11 ^{ème} au 20 ^{ème} produit /référence supplémentaire	16
à partir du 21 ^{ème} produit /référence supplémentaire	12
Maintien d'un certificat ou partie d'un certificat	450
AUTORISATION DE LABORATOIRE ATG / ATG LABORATORY AUTHORIZATION	
Admission pour un laboratoire de fabricant accrédité ou non	na
Extension pour un laboratoire de fabricant accrédité ou non	na
Attestation de portée pour un laboratoire sous contrat pour la marque	565
INTERVENTION SUR SITE – LABORATOIRE / AUDIT	
Audit égal ou supérieur à une journée (par jour et par auditeur) ⁽²⁾	1610
Audit inférieur à une journée (par jour et par auditeur) ^{(2) (3)}	2060
Préparation audit / rapport /suivi d'audit	805
Prélèvement (par jour) ⁽²⁾	1080
ESSAIS / TESTING	
Prestations externes des laboratoires indépendants de la marque (par jour) ⁽²⁾	Devis labo
Evaluation des essais de vérification (par jour pour les 2 premiers jours de la prestation) ⁽²⁾	1610
Evaluation des essais de vérification (par jour à partir du 3 ^{ème} jour de la prestation) ⁽²⁾	1335
Evaluation des essais de vérification sur site inférieure à une journée (par jour et par auditeur) ^{(2) (3)}	2060
Rapport d'évaluation des essais	805
DEPLACEMENT / TRAVEL EXPENSES	
Frais de déplacement et de séjour (A/R ; dont frais de visa)	Frais réels
Forfait trajet hors France et pays limitrophes (A/R)	565
Si trajet supérieur à 1/2 journée [par 1/2 journée supplémentaire (A/R)], pour tous les pays	565
Démarches d'obtention de visa (hors frais de visa)	565
GESTION ANNUELLE (par année civile) / ANNUAL FEE (calendar year)	
Par certificat pour un produit de base (et une référence certifiée)	1080
Supplément par référence supplémentaire certifiée (hors produit de base)	
du 1 ^{er} au 10 ^{ème} produit/référence supplémentaire certifiée	13
du 11 ^{ème} au 20 ^{ème} produit /référence supplémentaire certifiée	11
du 21 ^{ème} au 40 ^{ème} produit /référence supplémentaire certifiée	8
à partir du 41 ^{ème} produit /référence supplémentaire certifiée	6
Par autorisation de laboratoire de fabricant	na
Par laboratoire sous contrat pour la marque	540
DROIT D'USAGE DE LA MARQUE ATG (par année civile) / RIGHT TO USE THE ATG MARK (calendar year)	
Par site de fabrication principal	1095
Par certificat et site secondaire	93

Nota : en cas d'annulation ou report d'une mission par le titulaire, les frais réels engagés par CERTIGAZ lui seront facturés

(1) une extension majeure nécessite a minima un audit et/ou essai(s)

(2) hors frais de déplacement et de séjour

(3) mission non groupée avec une autre